

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1237

présenté par
M. Pont

à l'amendement n° 1061 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 7

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« l'intéressé »,

les mots :

« le salarié ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.